

Numéro 56 - 14 juin 2021

Grève des mineurs de Vale à Sudbury

Les mineurs en grève s'opposent aux concessions antisociales et antiouvrières



- Les travailleurs de Sudbury luttent pour les générations futures - *David Starbuck*
- Les travailleurs de Vale à Sudbury produisent une énorme quantité de richesse sociale

Grève des mineurs de Vale à Sudbury

Les mineurs en grève s'opposent aux concessions antisociales et antiouvrières

Les travailleurs de la production et de l'entretien des installations de Sudbury du géant minier Vale ont déclenché la grève le 1er juin. Les travailleurs de Vale, qui sont membres de la section locale 6500 du Syndicat des Métallus, ont rejeté une entente de principe qui avait été conclue entre le comité de négociation du syndicat et la compagnie.

Un aspect négatif de l'entente de principe rejetée était la demande d'éliminer les prestations de santé à la retraite de tous les employés engagés le ou après le 1er juin 2021. Cette concession voudrait dire qu'il n'existerait plus de prestations de santé pour les nouveaux engagés, plus de régime d'assurance-médicaments par exemple, après qu'ils aient travaillé pendant 30 ans dans l'environnement dangereux de cette industrie. Cette demande diviserait aussi la section locale 6500, dressant une section des travailleurs contre l'autre, ce qui affaiblirait inévitablement leur lutte collective à la défense des droits de tous.



Ligne de piquetage devant l'usine de traitement Clarabelle, le 11 juin 2021

D'autres concessions comprises dans l'entente de principe rejetée comprenaient l'élimination de toute couverture des médicaments en vente libre, l'augmentation du co-paiement par les travailleurs pour l'assurance-médicaments et une offre salariale inacceptable de 4 % d'augmentation sur cinq ans alors que la hausse des prix s'accélère. La section locale 6500 possède une clause d'ajustement au coût de la vie dans sa convention collective. Le salaire est ajusté au coût de la vie une fois par année, lorsque le coût de la vie augmente au rythme indiqué par la convention collective. Il devait y avoir un ajustement de salaire de 0,82 \$ l'heure le 1er juin et celui-ci devrait entrer en vigueur à la fin de la grève.



Le 13 juin, Vale a déposé une deuxième offre de convention collective qui comprend à peu près les mêmes concessions avec quelques changements.

La deuxième offre de Vale propose toujours d'éliminer le régime d'assurance-maladie et de prestations médicales pour les nouveaux employés embauchés. La compagnie propose maintenant aux futurs retraités un « compte de dépenses en santé » de 1000 \$ qui éliminerait environ 80 % de la couverture accordée par le régime actuel. La couverture pour certains médicaments et pour certaines fournitures médicales serait entièrement éliminée. La couverture des médicaments en vente libre pour les travailleurs actuels est toujours éliminée. Dans sa nouvelle offre, Vale offre 1 % d'augmentation salariale par année, en plus de l'ajustement au coût de la vie quand celui-ci s'applique.

Le comité de négociation du syndicat recommande de façon unanime aux membres de rejeter la nouvelle offre de Vale truffée de concessions. Cette offre est

examinée par les membres de la section locale 6500 le 14 juin, suivie d'un vote en ligne sur la proposition le même soir.

Les mineurs produisent d'énormes quantités de valeur économique dans un environnement dangereux qui donne souvent lieu à des accidents et affecte la santé. Priver les travailleurs à la retraite de prestations de santé lorsqu'ils en ont le plus besoin est une attaque intolérable au droit des travailleurs de vivre dans la dignité. Cette demande de concession, par laquelle les travailleurs sont considérés comme superflus lorsqu'ils sont devenus vieux, représente un assaut contre la conscience de la personne humaine.

La tentative de Vale de diviser les travailleurs sur la base de quand ils ont été engagés est inacceptable et révèle à quel point son objectif et sa pratique sont déconnectés de la réalité moderne du travail. Les droits de tous au travail et pendant toute leur vie sont la préoccupation de tous et ils sont l'essence même de la vie. La lutte pour les droits est la lutte pour la vie. Cela est particulièrement évident dans le travail d'extraction du minerai et du raffinage.

La compagnie demande ces concessions pour servir son objectif étroit de profit maximum sur le dos des travailleurs et de leur communauté. Cela ne doit pas passer ! En rejetant une convention collective qui impose des concessions et en déclenchant leur grève, les travailleurs ont clairement démontré qu'ils s'opposent aux attaques de Vale et à sa détermination de mettre en péril leurs vies et celles de la génération future. Cette tentative délibérée de briser l'unité combattante du collectif des travailleurs de Vale en attaquant les droits des générations futures est méprisante et ne doit pas passer !

Les concessions ne sont pas une solution aux problèmes auxquels les travailleurs ou l'économie font face. Les travailleurs canadiens partout au pays ont de l'expérience en ce qui concerne les demandes de concessions et les compressions antisociales qui prennent les travailleurs pour cible et enrichissent les riches.

***Tous en appui à la section locale 6500 du Syndicat des Métallos !
Notre sécurité est dans la lutte pour les droits de tous !
La lutte pour les droits est la lutte pour la vie !***

(Photos : FO, Section locale 6500 du Syndicat des Métallos)

Les travailleurs de Sudbury luttent pour les générations futures

- David Starbuck -



**Rassemblement en appui aux travailleurs en grève de la section locale 6500 des Métallos,
le 12 juin 2021**

Le 1er juin, 2 450 travailleurs de la production et de l'entretien des exploitations minières de nickel-cuivre de Vale SA à Sudbury ont déclenché une grève. Ils ont rejeté une entente de principe recommandé par le comité de négociation du syndicat et se sont mis en grève. Sur les 87 % des membres qui ont voté, 70 % ont voté en faveur du rejet de l'accord de principe.

Les travailleurs sont membres de la section locale 6500 du Syndicat des Métallurgistes. Les mineurs de Sudbury luttent depuis plus d'un siècle pour les droits de la classe ouvrière et ont notamment fait une grève d'un an en 2009-2010.

Le 13 juin, Vale a déposé une deuxième offre qui comprend des concessions semblables à celles déjà rejetées par les travailleurs. Le syndicat recommande à l'unanimité le rejet de la nouvelle offre.

Alors que l'entente de principe prévoyait une augmentation de salaire de 4 % sur cinq ans (0,5 %, 0,5 %, 1 %, 1 % et 1 %) à un moment où les menaces importantes d'inflation des prix et de hausse du coût de la vie sont devenues une réalité, la nouvelle offre prévoit une augmentation de salaire de 5 % sur cinq ans (1 % lors de la ratification, suivi de 1 % chaque année). Les États-Unis rapportent que l'inflation annuelle calculée des prix a grimpé à 5 % à la fin mai.

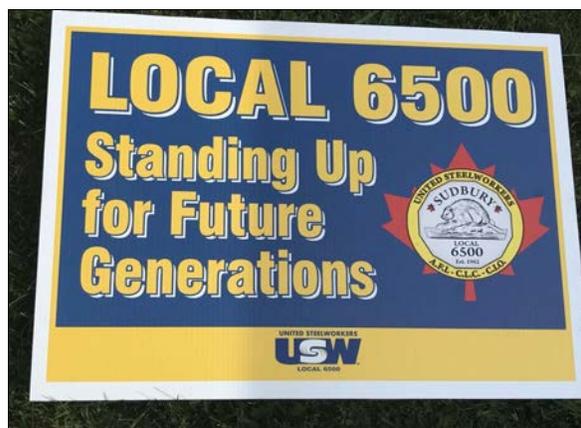
Vale a affiché un profit net de 4,8 milliards de dollars US en 2020 et dans ce contexte a offert dans l'entente de principe un paiement unique aux travailleurs de 2 500 dollars et une prime à la signature de 3 500 dollars en reconnaissance des « efforts continus au cours de la dernière année » liés à la COVID 19. La nouvelle offre élimine le paiement unique de 2 500 \$. Les primes déconnectées des échelles salariales disparaissent rapidement et les travailleurs nouvellement embauchés en sont aussi exclus.

Les propositions de la compagnie pour les régimes de retraite

Pour les travailleurs qui sont couverts par un régime de retraite à prestations déterminées, la prestation mensuelle minimale avant 65 ans pour les travailleurs ayant 30 années ou plus d'emploi passerait de 3 750 dollars à 3 800 dollars par mois à compter du 1er juillet 2021 et à 3 850 dollars par mois le 1er juillet 2024. La prestation mensuelle de retraite de base par année d'emploi passerait de 61 dollars à 62 dollars au 1er juillet 2021 et à 63 dollars au 1er juillet 2024.

Les travailleurs couverts par un régime de retraite à cotisations déterminées auraient la possibilité de verser une cotisation volontaire supplémentaire (sans une contribution équivalente par l'entreprise) de 1 à 19 % du salaire de base régulier à compter du 1er janvier 2022. La proposition prévoit également l'inscription automatique des cotisations volontaires à être initiée à 6 % du salaire de base pour tous les travailleurs nouvellement embauchés, ce qui, selon la compagnie, « attirerait en contrepartie des contributions correspondantes de l'entreprise ».

L'entente de principe rejetée exigeait également plusieurs concessions de la part des travailleurs, en particulier ceux nouvellement embauchés. La suppression de toutes les prestations de santé à la retraite pour tout nouveau travailleur embauché à compter de juin est quelque chose de très sérieux. Dans la nouvelle offre, les nouveaux employés seraient éligibles à participer à un Compte de dépenses en santé (HSA) payé par l'entreprise auquel celle-ci contribuerait 1 000 dollars par an à compter de la date à laquelle l'employé prend sa retraite. L'entreprise établirait les termes et les



conditions du HSA. Dans sa réponse à la nouvelle offre de Vale, le syndicat note que le coût moyen des prestations en 2020 par retraité était de 4 700 \$, près de cinq fois plus que ce que l'employeur offre maintenant. Il souligne que les médicaments à eux seuls coûtent en moyenne 3 500 \$ par retraité. De plus, certains coûts ne sont pas des dépenses admissibles en vertu du compte de dépenses comme les tensiomètres, les médicaments, suppléments et vitamines en vente libre.

La nouvelle offre maintient également l'élimination de la couverture des médicaments en vente libre (à l'exception des médicaments essentiels au maintien de la vie) pour tous les employés. D'autres changements qui sont des concessions sont les prestations de soins de santé qui comprennent l'ajout d'un avenant obligatoire en ce qui a trait aux médicaments génériques, une augmentation de 4 dollars par ordonnance sur la franchise de l'employé et un plafond de 10 dollars par ordonnance sur les frais d'exécution d'ordonnance payés par l'employeur.

Nick Larochelle, président de la section locale 6500 des Métallos, a dit que l'exploitation minière en roches dures expose les travailleurs à des substances toxiques et dangereuses, laissant de nombreux travailleurs à la retraite avec de graves problèmes de santé. « L'élimination de ces bénéfices de santé après la retraite (...) des travailleurs qui sont exposés à des substances toxiques et dangereuses durant toute leur carrière et qui souffrent souvent des maladies ou des conditions médicales graves une fois à la retraite » n'est pas justifiée, a-t-il déclaré. « La meilleure solution pour Vale est d'opter pour une approche équitable et de conserver ces prestations vitales pour tous. Il faut éviter ce nivellement par le bas. »

Les concessions ne sont pas une solution !

Les concessions conduisent les employeurs à exiger davantage de concessions de la part des travailleurs. Les travailleurs de Sudbury de Vale ont déjà été contraints d'accepter un régime de retraite à cotisations déterminées pour les travailleurs nouvellement embauchés après que l'État canadien, par une injonction du tribunal en 2009, ait autorisé Vale à faire entrer des briseurs de grève pour faire fonctionner les mines et les usines lorsque les travailleurs ont d'abord rejeté cette demande qui divisait leurs rangs. Maintenant, Vale exige plus de concessions.

Les travailleurs des mines, du concentrateur, de la fonderie et de l'affinerie de Sudbury employés par Vale SA sont tout à fait justifiés d'avoir rejeté l'entente de principe comprenant des concessions et de lutter pour des salaires et des conditions de travail acceptables pour eux-mêmes. Les travailleurs de Sudbury défendent les générations futures de travailleurs de Sudbury. De nombreux travailleurs sont issus de familles minières représentant plusieurs générations. Leurs pères et grands-pères travaillaient dans les mines et les usines de surface. Ils ont vécu les luttes du passé et voient la nécessité de prendre position pour les générations futures, pour leurs propres fils et filles. Ils sont particulièrement justifiés de s'opposer à des conventions collectives à deux vitesses où les nouveaux embauchés sont employés dans des conditions de travail inférieures à celles des travailleurs actuels.

Les travailleurs du complexe minier de Sudbury savent que l'extraction du précieux nickel et d'autres minerais situés à des milliers de mètres sous terre ne peut être déplacée hors du pays. Leurs emplois, par conséquent, ne peuvent pas être déplacés ailleurs comme les propriétaires mondiaux de monopoles menacent de le faire de façon si insensible et le font dans le secteur manufacturier. Si les propriétaires de Vale espèrent extraire le précieux minerai, ils doivent trouver un accommodement acceptable aux travailleurs de Vale à Sudbury.

***Non aux concessions !
Défendons les générations futures de travailleurs !***

(FO, Section locale 6500 du Syndicat des Métallos)

Les travailleurs de Vale à Sudbury produisent une énorme quantité de richesse sociale

Les plus de 75 000 travailleurs de Vale dans le monde produisent d'énormes quantités de minerai de fer, de nickel et d'autres minéraux. À Sudbury, environ 4000 travailleurs de Vale produisent principalement du nickel dans les cinq mines, au concentrateur, à la fonderie et à la raffinerie et produisent aussi du cuivre, du cobalt, des métaux du groupe platine de même que de l'or et de l'argent.

Les travailleurs estiment que leur production au complexe minier va augmenter car le nickel et le cobalt sont des composantes importantes de la fabrication de batteries pour le marché en expansion des véhicules et des vélos électriques et d'autres produits. Allié à d'autres métaux, le nickel est également nécessaire à la production de turboréacteurs pour les avions militaires et civils. Les États-Unis considèrent le nickel et le cobalt comme des minéraux stratégiques critiques pour leur économie de guerre et ils demandent un approvisionnement garanti sans se soucier de ceux qui le produisent et vivent là où se trouve le minerai. L'élite dirigeante du Canada s'incline depuis longtemps devant les États-Unis et déploie les pouvoirs de police de l'État pour attaquer les droits des travailleurs de Vale, comme elle l'a fait avec l'injonction des tribunaux contre leur grève en 2009 qui a permis aux briseurs de grève de la compagnie d'entrer aux endroits de travail et d'affaiblir la lutte des travailleurs.



Aucune des activités de Vale dans la région de Sudbury ne vise à développer les ressources naturelles de façon à ce que la richesse sociale que les travailleurs produisent devienne un pilier pour l'édification d'une économie à secteurs multiples qui contribue à l'édification nationale en Ontario et au Canada. Le bien-être des travailleurs, de leurs communautés, de l'économie et du pays n'entre pas en ligne de compte pour ceux qui contrôlent Vale et en sont les propriétaires. Les oligarques mondiaux ne pensent qu'à extraire les ressources naturelles pour servir leur appétit vorace pour le profit privé, pour le pouvoir et les préparatifs de guerre.



À la suite de la décision des travailleurs de Vale de déclencher la grève pour une convention collective qui leur est acceptable, un porte-parole de la compagnie a déclaré dans un communiqué de presse que « Vale s'engage à assurer la durabilité à long terme de son entreprise de métaux de base et de ses opérations en Ontario. » Selon les oligarques de Vale, la durabilité se réalise en attaquant le facteur humain, ceux qui produisent les métaux de base. Selon eux, la durabilité ne signifie pas réinjecter la richesse sociale produite dans la ville, la région, la population et l'environnement social et naturel afin de soutenir une économie locale

vibrante. L'objectif de ceux qui contrôlent Vale est d'extraire et d'expédier le produit social et la richesse sociale en tant que profit maximum pour enrichir leurs comptes en banque déjà gonflés et pour utiliser le produit social et la richesse sociale pour la guerre et attaquer ceux qu'ils considèrent leurs concurrents. Ceux au contrôle de la compagnie voient la compagnie et le produit social comme étant distincts ou séparés du facteur humain qu'ils emploient et des besoins de l'économie de Sudbury et du Canada, et du peuple. La compagnie considère son entreprise de métaux de base et sa durabilité dans une optique très étroite de profit maximum pour les propriétaires mondiaux, qui sont essentiellement préoccupés par leurs rapports trimestriels et le prix sur les marchés boursiers.

Les demandes de concessions et les attaques contre les droits par ceux qui contrôlent et possèdent Vale et leur objectif déconnecté des besoins du peuple et de l'édification nationale sont précisément ce qui n'est pas durable. Une nouvelle direction est nécessaire dans laquelle le facteur humain, l'économie locale et canadienne et l'environnement social et naturel sont au centre des considérations. Le premier pas vers une nouvelle direction centrée sur l'humain est le rejet des demandes de concessions des oligarques de Vale. Le rejet de ces demandes et l'établissement d'un arrangement qui est acceptable pour les travailleurs ouvre la voie à cette nouvelle direction.

Tout en oeuvre pour appuyer la juste lutte des travailleurs de Vale !

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca